

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/07/2011

- **PLU :**

Les ultimes rectifications ayant été réalisées par le Bureau d'études, le PLU est approuvé par le CM.

En conséquence, la Carte Communale est abrogée par le CM.

Le CM délibère favorablement pour instituer le Droit de préemption urbain lié à l'approbation du PLU concernant toutes les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) de la commune.

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale:**

Madame le Maire expose au CM le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par Monsieur le Préfet, et pour lequel le CM doit donner un avis avant le 18 juillet 2011.

Le CM estime que vu l'importance du projet, le délai de réflexion est trop court et que les incertitudes sont grandes.

Après en avoir délibéré, le CM émet des réserves sur ce projet en ce qui concerne son étendue, sa gouvernance, l'harmonisation des compétences, sur les finances, sur le devenir des employés et sur la relation de proximité avec la population.

Tout en reconnaissant l'intérêt du SCOT, du SYMAGE, du Syndicat Tourisme et de l'ADVD à l'échelle du Pays de la Vallée de la Dordogne, le CM se prononce pour un territoire plus réduit afin de créer une structure en cohérence avec le bassin de vie et plus proche de la population.

- **Syndicat mixte d'AEP :**

Le CM adopte la convention proposée par le Syndicat mixte AEP qui définit plus précisément les conditions de vente d'eau de ce syndicat à la commune.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Ecole : compte-rendu du Conseil d'école. Il est évoqué la vétusté ainsi que la dimension de la classe des grands. Une rénovation sera étudiée. Les petits travaux demandés seront effectués.

Journée du 6 août 2011 :

Au cours de ces 13èmes rencontres de l'été, l'association Art'zimut propose une journée à St Michel Loubéjou, et animera le vide grenier organisé ce même jour.

Un repas chez l'habitant est prévu avec des interventions artistiques (voir programme édité par l'association).

Les familles qui souhaitent recevoir peuvent encore s'adresser au 06.30.97.30.80 ou bien à la Mairie. Toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire à ce repas peuvent s'adresser à ces mêmes numéros.